



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
*Penn-ar-Bed*



## DOSSIER DE PRESSE

**Séance plénière du Conseil général**  
Décision modificative n°2 du budget 2013

**Quimper, jeudi 17 octobre 2012, à partir de 10h**



# Sommaire

## **I > Présentation de la Décision Modificative n°2 (DM2) du budget 2013**

## **II > Les principaux rapports soumis au vote de l'Assemblée départementale :**

### **1 – Les contrats de territoire : vers la territorialisation des politiques du Conseil général**

- Révision à mi-parcours du contrat de territoire de Quimper Communauté (rapport n°3)
- Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé (rapport n°4)
- Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers (rapport n°5)
- Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas (rapport n°6)
- Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes de l'Aulne Maritime (rapport n°7)

### **2 – Le Conseil général aux côtés des îles finistériennes - rapport n°12**

### **3 – Le Conseil général donne les moyens aux équipes éducatives d'assurer le bon fonctionnement des collèges - rapport n°13**



## I > Présentation de la Décision Modificative n°2 (DM2) du budget 2013

*Après avoir voté en janvier le budget primitif, le Conseil général adopte 2 décisions modificatives : une au mois de juin (DM1) et une seconde au mois d'octobre (DM2). Ces décisions budgétaires modificatives ont pour objectif d'actualiser le budget primitif voté par l'Assemblée départementale au mois de janvier. Ces ajustements budgétaires se font en fonction de l'avancement des consommations de crédits tant en fonctionnement qu'en investissement.*

*Cette année, la DM2 se caractérise par d'importants reports de crédits d'investissement et le volume d'emprunt pour l'année 2013 est fixé à 31,62 M d'€.*

### 1 - Section de fonctionnement :

---

- **En recettes, on peut noter les principaux ajustements suivants : + 1,9 M d'€**

- ⇒ sur les budgets « personnes handicapées/personnes âgées » - versements complémentaires de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie : + 930 000 €
- ⇒ Ajustement du montant définitif de la fiscalité directe suite aux notifications des services fiscaux : + 850 000 €
- ⇒ Minoration des recettes notamment pour les recettes sur les contrats d'avenir en raison de l'étalement des recrutements : - 950 000€

- **En dépenses, les principales évolutions concernent :**

de nouveaux besoins :

- ⇒ Augmentation du nombre de bénéficiaires du RSA et revalorisation du RSA socle : +800 000 €
- ⇒ Recrutement de personnels sur des postes vacants et remplacement : +1,95 M d'€
- ⇒ Augmentation du budget dédié à l'enfance notamment en raison de l'accueil des mineurs étrangers isolés : +650 000 €
- ⇒ Augmentation du budget dédié aux bâtiments départementaux entre autre pour compenser l'augmentation des dépenses énergétiques dues aux intempéries : +230 000 €

des besoins moins importants que prévus : - 1,3 M d'€

*Afin d'équilibrer la section de fonctionnement, l'Assemblée départementale décide de réduire le montant des dépenses imprévues de 1,5 M d'€.*



## DM2- suite

### 2 - Section d'investissement :

---

- Au niveau des recettes, le principal ajustement est la subvention du FEDER pour le financement du haut débit ( + 3,08 M d'€)
- Les dépenses d'investissement supplémentaires s'élèvent à + 6,18 M d'€.

Les principales évolutions concernent :

- ⇒ de nouvelles dépenses pour le réseau routier départemental : 420 000 €
- ⇒ des rapatriements de crédits initialement prévus en 2014 : + 5,6 M d'€
  - \* dont 3,9 M d'€ de subventions pour l'habitat, le sport ou la culture et les routes
  - \* dont 1,7 M d'€ en maîtrise d'ouvrage pour les collèges ou le financement de foncier pour les espaces naturels sensibles
- ⇒ des crédits décalés vers les budgets des prochaines années en raison du retard de certains projets : -16,3 M d'€
  - \* En maîtrise d'ouvrage Conseil général : -7,2 M€ (bibliothèques départementales, bâtiments départementaux, routes...)
  - \* Subventions : -9,1 M€ (habitat, personnes âgées, tourisme, économie, collège, inondations...)

*Le résultat permet à l'Assemblée départementale de diminuer l'emprunt prévisionnel de 12,2 M d'€. L'emprunt passe ainsi de 48 millions d'euros prévu au budget de janvier, à 31 620 000 € lors de cette deuxième décision modificative.*

Emprunt prévu au BP	48 000 000 €
Evolution proposée DM 1	-4 150 000 €
Evolution proposée DM 2	-12 230 000 €
<b>Emprunt prévu à l'issue de la DM2</b>	<b>31 620 000 €</b>



## II — Les principaux rapports soumis au vote de l'Assemblée départementale

### 1 - Les contrats de territoire : vers la territorialisation des politiques du Conseil général

D'une **durée de 6 ans**, les contrats de territoire sont un moyen de contribuer au développement, à la qualité de vie, à la cohésion et à l'attractivité du Finistère.

Mis en place en 2009 par le Conseil général, ils répondent à l'ambition de fédérer l'ensemble des acteurs, qu'ils soient institutionnels ou associatifs, autour d'un projet partagé dans une logique de **mutualisation des réflexions, des moyens et des actions à l'échelle intercommunale, pour une action publique plus forte au service des territoires et des Finistériens.**

Depuis que le Conseil général s'est engagé dans cette politique contractuelle, **21 contrats ont été adoptés avec les intercommunalités du Finistère ainsi qu'1 Plan d'engagement avec les îles.**

**Un contrat de territoire est en cours de finalisation : celui de la Communauté de communes du Pays Fouesnantais.**

La généralisation des contrats de territoire constitue l'un des engagements politiques de la majorité départementale qui souhaite privilégier la territorialisation et la transversalité des politiques départementales. A l'avenir, les contrats de territoire ont vocation à devenir le cadre privilégié de mise en œuvre des politiques départementales sur les territoires pour aller vers une **intégration progressive de toutes les politiques sectorielles aux contrats de territoire.**

*Les révisions des contrats votés lors de cette séance plénière marquent une étape importante de la territorialisation des politiques départementales puisqu'elles intègrent de nouvelles politiques : les subventions aux équipements périscolaires, des dotations liées aux équipements de proximité des secteurs culturels, socioculturels, sportifs.*

Ces révisions permettent de faire le point sur l'avancement des projets, de les adapter aux évolutions territoriales et d'y intégrer éventuellement des projets nouveaux, sous réserve qu'ils répondent aux enjeux définis initialement dans le contrat.



**+ 4,4 M d'€**  
de soutien supplémentaire  
du Conseil général

## Pays de Cornouaille

### • Révision à mi-parcours du contrat de territoire de Quimper Communauté - rapport n°3

En 2010, le contrat de territoire de Quimper Communauté a été co-construit autour de 3 enjeux :

- Accessibilité et déplacements
- Attractivité et rayonnement : Quimper moteur de la Cornouaille
- Consolider la cohésion sociale et territoriale

Le Conseil général s'était engagé à soutenir financièrement les actions inscrites dans ce contrat, portées par les acteurs de cette agglomération à hauteur de **12,6 millions d'€**.

Aujourd'hui, les partenaires ont intégré à la révision du contrat, les évolutions nécessaires (modifications, abandon, nouveaux projets).

Le Conseil général prévoit **4 millions d'euros supplémentaires pour la seconde partie du contrat (2013-2016)**.

De nouvelles actions ou des évolutions de financement ont été intégrées à la révision du contrat de territoire. A titre d'exemples, on peut citer :

- Accessibilité et déplacements :  
**1,5 millions d'€ supplémentaires** pour la création du Pôle multimodal de la gare de Quimper avec la gare routière (soit 5,5 millions au total)
- Attractivité et rayonnement : Quimper moteur de la Cornouaille  
**360 000 € supplémentaires** pour la rénovation du théâtre Max Jacob  
**80 000 €** pour l'Hôtel d'entreprise de Locmaria  
**60 000 €** pour la sécurité et l'embellissement des accès au centre de Locronan
- Consolider la cohésion sociale et territoriale  
**276 300 €** pour le soutien aux 7 centres sociaux et à l'espace de vie sociale sur Quimper communauté  
**300 000 €** pour la création d'une école de cirque  
**300 000 €** pour la création du Pôle sportif de Créach Gwen  
**300 000 €** pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs dans les communes autres que Quimper



**+ 2,7 M d'€**  
de soutien supplémentaire  
du Conseil général

• Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé - rapport n°4

En 2010, le contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Quimperlé a été co-construit autour de 3 enjeux :

- Assurer un développement économique équilibré et autonome
- Renforcer la mobilité au sein du territoire par une structuration de l'offre de transport
- Développer l'habitat et les services accessibles à tous

Le Conseil général s'était engagé à soutenir financièrement les actions inscrites dans ce contrat, portées par les acteurs de cette communauté à hauteur de 5, 2 millions d' €.

Aujourd'hui, les partenaires ont intégré à la révision du contrat, les évolutions nécessaires (modifications, abandon, nouveaux projets). Le Conseil général prévoit 2,7 millions d'euros supplémentaires pour la seconde partie du contrat (2013-2016).

De nouvelles actions ou des évolutions de financement ont été intégrées à la révision du contrat de territoire. A titre d'exemples, on peut citer :

- Assurer un développement économique équilibré et autonome :  
136 500€ pour les travaux de remise en état de la digue de la « Grande Vache » dans le port de Doëlan à Clohars-Carnoët.
- Renforcer la mobilité au sein du territoire  
400 000 € pour le Pôle multimodal de la gare de Quimperlé  
77 900 € pour le Pôle multimodal de la gare de Bannalec
- Développer l'habitat et les services accessibles à tous  
1 450 000 € pour la salle de sport de Kerjouanneau  
260 000 € pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs dans les communes  
400 000 € pour la construction ou la réhabilitation d'équipements culturels dans les communes



**+ 2,2 M d'€**  
de soutien supplémentaire  
du Conseil général

## Pays de Brest

### • Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas - rapport n°6

En 2010, le contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays de Landerneau-Daoulas a été co-construit autour de 4 enjeux :

- Préparer le territoire de demain
- Améliorer l'inter-modalité des déplacements communautaires
- Renforcer l'équilibre territorial
- Préserver le cadre de vie en lien avec le développement

Le Conseil général s'était engagé à soutenir financièrement les actions inscrites dans ce contrat, portées par les acteurs de cette communauté à hauteur de plus de **5,3 millions d'€**.

Aujourd'hui, les partenaires ont intégré à la révision du contrat, les évolutions nécessaires (modifications, abandon, nouveaux projets) à la poursuite du contrat. **Le Conseil général prévoit 2,2 millions d'euros supplémentaires pour la seconde partie du contrat (2013-2016).**

De nouvelles actions ou des évolutions de financement ont été intégrées à la révision du contrat de territoire. A titre d'exemples, on peut citer :

- Préparer le territoire de demain  
800 000 € pour la construction d'une salle de sports communautaire  
577 550 € pour la réhabilitation des locaux du centre de Gorre Menez à Lopheret  
45 900 € pour le soutien au Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement de la vallée de l'Elorn
- Améliorer l'inter-modalité des déplacements communautaires  
100 000 € pour faciliter l'inter-modalité en gare de Dirinon
- Renforcer l'équilibre territorial  
400 000 € pour la construction ou la réhabilitation d'équipements sportifs dans les communes  
426 000 € pour la requalification de 136 logements sociaux appartenant à Habitat 29
- Préserver le cadre de vie en lien avec le développement  
112 500 € pour la rénovation et la mise en accessibilité du Centre nautique de Moulin Mer à Logonna-Daoulas



**+ 1,9 M d'€**  
de soutien supplémentaire  
du Conseil général

• **Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers - rapport n°5**

En 2010, le contrat de territoire de la Communauté de communes du Pays des Abers a été co-construit autour de 3 enjeux :

- Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel
- Organiser les déplacements
- Préserver et valoriser le littoral et les Abers

Le Conseil général s'était engagé à soutenir financièrement les actions inscrites dans ce contrat, portées par les acteurs de cette communauté à hauteur de plus de **5,7 millions d'euros**.

Aujourd'hui, les partenaires ont intégré à la révision du contrat, les évolutions nécessaires (modifications, abandon, nouveaux projets) à la poursuite du contrat.

Le Conseil général prévoit **1,9 millions d'euros supplémentaires pour la seconde partie du contrat (2013-2016)**.

De nouvelles actions ou des évolutions de financement ont été intégrées à la révision du contrat de territoire. A titre d'exemple, on peut citer :

- Répondre aux besoins d'un territoire jeune et intergénérationnel  
300 000 € pour la construction d'une piste d'athlétisme à Lannilis  
370 000 € pour la construction ou la réhabilitation de bibliothèques ou de médiathèques  
1 320 000 € pour la reconstruction de l'EHPAD de Plabennec
- Organiser les déplacements  
585 000 € pour les aménagements cyclables (vélo route des Abers)
- Préserver et valoriser le littoral et les Abers  
105 000 € pour le maintien de la qualité de l'accueil et de l'animation de l'écomusée de Plougueur neu



**Avenant au contrat de territoire de la communauté de communes du Pays de Lesneven et de la côte des légendes - rapport n° 8**

Les contrats de territoires de la Communauté de communes du Pays de Lesneven et de la Communauté de communes du Pays de Lesneven et la Côte des légendes, signés respectivement en 2010 et 2012, comportaient tous deux un projet de construction de centre aquatique.

Dans le cadre des réflexions engagées à l'occasion des révisions de contrats de territoire, les deux communautés de communes ont décidé de créer un seul équipement mutualisé.

Pour cet équipement mutualisé à l'échelle intercommunautaire, le Conseil général a augmenté de façon exceptionnelle son taux de participation : il financera l'équipement à hauteur de **721 000 €**.



**+ 2,2 M d'€**  
de soutien supplémentaire  
du Conseil général

• Révision à mi-parcours du contrat de territoire de la Communauté de communes de l'Aulne maritime - rapport n°7

En 2010, le contrat de territoire de la Communauté de communes de l'Aulne maritime a été co-construit autour de 3 enjeux :

- Préserver la qualité de l'eau
- Renforcer l'attractivité touristique de l'Aulne maritime
- Conforter l'Aulne maritime comme un lieu de vie attrayant

Le Conseil général s'était engagé à soutenir financièrement les actions inscrites dans ce contrat, portées par les acteurs de Communauté de communes de l'Aulne Maritime à hauteur de plus de 1,6 millions d'euros.

Aujourd'hui, les partenaires ont intégré à la révision du contrat, les évolutions nécessaires (modifications, abandon, nouveaux projets) à la poursuite du contrat.

Le Conseil général prévoit **2,2 millions d'euros supplémentaires** pour la seconde partie du contrat (2013-2016).

De nouvelles actions ou des évolutions de financement ont été intégrées à la révision du contrat de territoire. A titre d'exemple, on peut citer :

- Préserver la qualité de l'eau  
400 000 € d'aide économique pour l'abattoir du Faou  
251 750 € pour l'extension de la station d'épuration
- Renforcer l'attractivité touristique de l'Aulne maritime  
300 000 € pour la réalisation d'études puis de travaux en vue de la création du pôle d'activités sur l'ancien site militaire de Térénez
- Conforter l'Aulne maritime comme un lieu de vie attrayant  
490 000 € pour la création d'un projet incluant un accueil de loisirs sans hébergement (60 000€), un EHPAD (370 000€) et un restaurant partagé entre les 2 structures (60 000€) à Pont-de-buis-lès-Quimerç'h



## 2 – Le Conseil général aux côtés des îles finistériennes - rapport n°12

*Bilans d'activités 2012 des délégations de services publics (DSP) des dessertes maritimes et aériennes vers les îles.*

*Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009, les dessertes maritimes des îles sont exploitées en délégation de service public (DSP) pour une durée de 7 ans. Le délégataire perçoit une contribution forfaitaire qui a été déterminée en fonction des recettes et des charges d'exploitation prévisionnelles.*

### • Desserte en marchandises de l'île de Batz

La SARL « Transport de fret » gère le transport de marchandises entre Roscoff et l'île de Batz.

Le bilan de l'année 2012 se caractérise par une hausse de l'activité de 4,4 % par rapport à l'année 2011. L'année 2012 a été marquée par la reprise de l'activité construction sur l'île et une baisse de l'activité agricole.

11 543 tonnes de marchandises ont été transportés en 2012 contre 11 053 tonnes en 2011.

Pour l'année 2012, la contribution forfaitaire du Conseil général s'élève à **327 419 €** pour 426 025 € de charges d'exploitation.

### • Desserte maritime vers les îles de Molène, Ouessant et Sein

La Compagnie Penn-ar-bed assure la desserte maritime des îles de Molène, Ouessant et Sein tant pour les passagers que pour les marchandises.

En 2012, la fréquentation des voyageurs a diminué de 7,2 % avec 321 022 passagers contre 345 823 passagers l'année précédente.

Cette baisse est le résultat de la crise financière couplée à de mauvaises conditions météorologiques en juillet et août 2012.

Au sujet du transport de fret, le bilan 2012 fait apparaître une baisse de 2% soit 11 370 tonnes de marchandises contre 11 598 tonnes en 2011.

La contribution forfaitaire du Conseil général s'établit à **3 685 282 €** sur un total de charges d'exploitation de 8 517 165 €.



#### • Desserte aérienne vers l'île d'Ouessant

La SAS Finist'air assure la desserte aérienne de l'île de Ouessant via un contrat de DSP conclu avec le Conseil général et l'Etat pour une durée de 4 ans (2012-2016).

Le bilan d'activité présenté couvre la période du 1<sup>er</sup> avril 2012 au 31 mars 2013.

Pour cette première année de délégation, l'avion de la Finist'air a effectué 407 rotations et transporté 2704 passagers auxquels s'ajoutent 72 tonnes de fret dont 55% de produits postaux. 110 rotations ont dû être annulées en raison des conditions météorologiques notamment en juin et juillet.

Le taux de remplissage de l'appareil est en moyenne de 37 %.

Concernant les charges d'exploitation, elles s'établissent à 788 148 €. Ces charges ont notamment été minorées grâce à la contribution importante des activités annexes de la SAS Finist'Air. La contribution forfaitaire du Conseil général s'élève à **571 952 € HT**.



### **3 – Le Conseil général donne les moyens aux équipes éducatives d'assurer le bon fonctionnement des collèges - rapport n°13**

**9 886 175 €**, c'est l'enveloppe globale votée par l'Assemblée départementale pour le bon fonctionnement des collèges finistériens en 2014.

Le Conseil général alloue des crédits de fonctionnement qui servent à couvrir les dépenses :

- de viabilisation (eau, gaz, électricité),
- d'entretien courant du bâti et des espaces verts
- de déplacements pédagogiques

#### **• 5 586 175€ pour le fonctionnement des 63 collèges publics**

---

Les 63 collèges publics accueillent cette année 25 522 élèves.

L'Assemblée départementale leur attribue une enveloppe de **5 586 175 €** pour leur fonctionnement en 2014. Cette somme est augmentée de 122 000 € par rapport à l'année dernière pour permettre d'absorber les évolutions des dépenses de viabilisation.

#### **• 4 178 000€ pour le fonctionnement des 49 collèges privés**

---

Les 49 collèges privés accueillent cette année 18 486 élèves. L'Assemblée départementale leur consacre pour le fonctionnement matériel des établissements **4 178 000 €**.

#### **• La part personnel du forfait d'externat pour les collèges privés**

---

Depuis les lois de décentralisation d'août 2004, le Conseil général attribue un forfait d'externat destiné à participer à la rémunération des agents techniques des collèges privés. Cette dotation est calculée, conformément à la loi, en référence à ce qui est versé aux collèges publics pour les mêmes charges.

**4 275 000 €** seront versés aux collèges privés pour la part personnel du forfait d'externat pour l'année 2014.



## Quelques dates à retenir dans l'agenda de Pierre Maille :

### OCTOBRE

- ◆ Visite cantonale à Morlaix :  
le vendredi 18 octobre toute la journée

### NOVEMBRE

- ◆ Inauguration des travaux d'accessibilité du collège François Collobert à Pont-de-Buis  
le vendredi 8 novembre à 11 h
- ◆ Inauguration des travaux de restauration de la demi-pension du collège Pensivy à Rosporden  
le vendredi 8 novembre à 14 h 30
- ◆ Visite cantonale à Quimperlé  
le jeudi 14 novembre toute la journée
- ◆ Visite thématique sur le logement  
le mardi 19 novembre toute la journée
- ◆ Conférence départementale de l'environnement  
le mercredi 20 novembre toute la journée

### DECEMBRE

- ◆ Visite cantonale à Plabennec  
Le jeudi 5 décembre toute la journée
- ◆ **Débat d'orientation budgétaire :**
  - ⇒ conférence de presse de la séance plénière le vendredi 13 décembre à 16h30
  - ⇒ Séance plénière le lundi 16 décembre
  - ⇒ 2 rendez-vous citoyens sur les orientations budgétaires 2014:
    - \* à Quimper, le lundi 16 décembre à 18h30 - Maison des sports
    - \* à St-Thonan, le mercredi 18 décembre à 18h30 - salle polyvalente
- ◆ Forum de l'insertion  
le jeudi 19 décembre au Quartz à Brest

